



## Réunion de concertation sur le projet de recharge sédimentaire en Durance

### RELEVÉ DES ECHANGES

---

**Lieu :** Visioconférence

**Date :** 2 février 2022

#### Présents

---

- Sylvie GREGOIRE (Maire de Puyvert)
- André ROUSSET (Maire de Lauris)
- Yves WIGT (Maire de Charleval)
- Roland CARLIER (CA Luberon Monts de Vaucluse)
- Jean-Philippe STRASBERG (Métropole Aix-Marseille)
- Gilles BRIERE (Conseil départemental 84)
- Delphine RUIZ (ARFPPMA PACA)
- Paolo BERNINI (FDPPMA 13)
- Thomas GIRARD (LPO)
- Pierre FOLLET (Association SOS Durance vivante)
- Elvire DEBUTTE (Association Le CADE)
- Thierry PLATON (Association La parole aux citoyens)
- Yann César MAGAULT (AFDA Canoë Kayak)
  
- Excusés : Flore PERERA (COTELUB)

#### SMAVD

- Christian DODDOLI (Directeur général)
- Bertrand JACOPIN (Directeur de la Direction Etudes et Travaux)
- François BOCA (Chargé de mission écologie - Animateur Natura 2000)
- Patricia LE STRAT (Chef de projet Etudes et Travaux)

#### Objet de la réunion

---

- *Reprogrammation des travaux de recharge sédimentaire sur les sites de Puyvert et Charleval à l'été 2022*
- *Echanges et discussions*

#### Ordre du jour

---

- *Retour sur les projets de recharge sédimentaire à Puyvert et Charleval*
- *Planification des travaux*
- *Prise en compte des enjeux écologiques : inventaires préalables et mesures de protection*
- *Evaluation des effets du projet : protocole de suivis éco-morphologiques*

Le présent compte-rendu fait office de relevé des échanges durant la réunion. Le support de présentation est joint au fonds de dossier du projet de recharge sédimentaire, mis à disposition des participants via le lien suivant :

[https://smavd13-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/patricia\\_lestrat\\_smavd13\\_onmicrosoft\\_com/EoeK3D89Whxlip5oNL5C3HMBFTqQWM82PJ7G5VH8UE6l9w?e=1A0D64](https://smavd13-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/patricia_lestrat_smavd13_onmicrosoft_com/EoeK3D89Whxlip5oNL5C3HMBFTqQWM82PJ7G5VH8UE6l9w?e=1A0D64)

## Questions et échanges

---

**ARFPPMA PACA : Dans le cadre du futur Contrat de rivière 2 et du SAGE à venir, le SMAVD a-t-il l'intention de lancer une étude complète de définition d'Espace de Bon Fonctionnement afin que ces projets soient intégrés et fassent partie d'une gestion plus globale et intégrée de la Durance ?**

Réponse : Dans le cadre du Contrat de rivière 1, le SMAVD a défini des espaces de mobilité, équivalents à l'Espace de Bon Fonctionnement, qui lui permettent de mener une gestion intégrée de la rivière.

**La Parole aux citoyens : En quoi consiste la procédure "loi sur l'eau" ?**

Réponse : La réglementation impose de formaliser un dossier « Loi sur l'eau » pour présenter la nature des travaux, les enjeux présents et les mesures de préservation de ces enjeux. Les dossiers produits par le SMAVD pour le projet de recharge sédimentaire sont mis à disposition dans le fonds de dossier dédié au projet.

**SOS Durance vivante : L'objectif est-il de réduire les méandres ? Pourquoi faut-il lutter contre l'érosion latérale ?**

Réponse : Les méandres sont le résultat de perturbations dans le fonctionnement de la rivière, et ne correspondent pas à la forme naturelle de la Durance. Passer d'une forme de méandre à une forme de rivière en tresses, avec plusieurs bras mobiles en crue, serait un indice de réussite du projet de recharge sédimentaire.

Concernant les érosions latérales, le SMAVD ne cherche pas à les supprimer dans l'absolu car elles existeront toujours, même dans un lit en tresses qui fonctionne bien, mais elles seront mesurées et pourront donc être suivies. Ce n'est pas le cas des érosions actuelles, qui sont formées par des trains de méandres très agressifs rendant les érosions rapides, violentes et très concentrées, sortant de l'espace de mobilité maximale de la Durance.

**ARFPPMA PACA : La pêche de sauvegarde sera-t-elle réalisée par la MRE ou les FD de pêche seront-elles amenées à être éventuellement sollicitées ?**

**FDPPMA 13 : Une pêche électrique de sauvetage, est-elle prévue sur le chenal de dérivation à la fin des travaux sur Charleval ?**

Réponse : C'est la MRE qui réalisera les pêches de sauvegarde dans le cadre des travaux de recharge sédimentaire. Elles seront réalisées uniquement sur le site de Charleval, partout où cela sera nécessaire.

**La Parole aux citoyens : Qui sera le coordonnateur environnemental ?**

Réponse : Le prestataire n'est pas encore désigné (mars 2022).

**AFDA Canoë Kayak : Créer des bras ne participe-t-il pas au réchauffement de l'eau ?**

Réponse : Les échanges hydrauliques nappe-rivière sont favorisés dans un lit naturellement en tresses. Les apports d'eau fraîche conduisent à une mosaïque de zones avec des températures différentes, favorisant le fonctionnement des multiples cortèges biologiques et autorisant des zones refuges à plus faible température. Le SMAVD suit depuis de nombreuses années un réseau de capteurs de température en Durance : dans les secteurs où la tresse est revenue, il n'a pas été constaté d'augmentation de température.

**AFDA Canoë Kayak : Ne faudrait-il pas désengorger d'abord les barrages des graviers ?**

Réponse : La problématique n'est pas tant le curage des queues de retenue où se déposent les graviers, mais le fait que la rivière n'a plus de capacité à transporter ses matériaux en raison de la diminution du régime hydraulique en aval de Serre-Ponçon. Les actions mises en œuvre pour remédier à cette situation sont une augmentation des débits déversés aux barrages lors des petites crues et une mise en transparence afin qu'ils ne bloquent pas les graviers. Les suivis bathymétriques réalisés en aval des barrages de Cadarache et Mallemort pour évaluer ces actions montrent des effets positifs.

Par ailleurs, il faut aussi considérer la lenteur du transport solide (1km/an en ordre de grandeur) qui ne permet pas d'envisager un retour en basse Durance des graviers apportés par les affluents avant plusieurs dizaines d'années. La recharge sédimentaire en basse Durance permettra de gagner du temps d'ici l'arrivée de ces graviers.

**Le CADE : Quelles sont les précautions prises vis-à-vis du risque de pollution par les hydrocarbures ?**

Réponse : Le SMAVD est très précautionneux quant à la maîtrise du risque de pollution aux hydrocarbures sur ses chantiers, et impose aux entreprises de travaux de nombreuses mesures visant à réduire le risque et les impacts éventuels sur les milieux (stationnement, ravitaillement et maintenance des engins sur des aires étanches, maintenance régulière des engins pour éviter les fuites de fluides, kits anti-pollution, ...).

**Le CADE : Quel est le devenir du barrage de Mallemort qui bloque les matériaux ?**

Réponse : Le barrage de Mallemort est désormais mis en transparence. Le stock de matériaux présents à l'amont a totalement été évacué à l'aval, ce qui a permis de limiter les effets d'incision du lit causés par les restitutions. La queue de retenue fait désormais l'objet de suivis attentifs afin de vérifier l'absence de reconstitution d'un stock de graviers qui serait mal repris par les crues.

**Le CADE : Le lit va retrouver ses tresses de façon artificielle, faudra-t-il recommencer ces travaux de recharge ?**

Réponse : Le projet de recharge sédimentaire ne vise pas à recréer artificiellement des tresses mais à initier des conditions favorables à un retour du tressage ; c'est la Durance qui façonnera elle-même ses tresses en fonction de ses capacités et les propagera à l'aval.

S'agissant d'une opération exploratoire, on commence par des sites pilotes pour observer comment le système va réagir. Rendez-vous dans quelques années pour voir si cela a réussi.

**ARFPPMA PACA : Nous trouvons regrettable que des inventaires piscicoles ne soient pas prévus alors que ces travaux se font dans l'eau et que ces espèces sont donc inféodées au milieu.**

Réponse : Il n'a pas été réalisé d'inventaires piscicoles exhaustifs car nous avons une bonne vision des enjeux présents grâce aux données bibliographiques piscicoles disponibles sur les secteurs de travaux et plus généralement sur la Durance grâce à l'ensemble des études menées depuis des années par le SMAVD et ses nombreux partenaires techniques (OFB, fédérations de pêche, Université Aix Marseille...)

Par ailleurs, la MRE a porté un regard sur les modalités envisagées pour la mise en œuvre de la recharge sédimentaire afin d'éviter toute incidence sur les espèces piscicoles tant en phase chantier qu'à l'issue des travaux ; le SMAVD s'est fixé les contraintes les plus élevées pour préserver ces enjeux potentiels même en l'absence d'inventaires piscicoles.

**La Parole aux citoyens : Le comité de suivi sera-t-il ouvert aux citoyens et aux associations de défense de l'environnement ?**

Réponse : Le comité de suivi environnemental sera un comité très technique, avec des experts qui auront peu d'opportunité de se réunir. Afin que les discussions entre experts puissent être optimales, il ne nous semble pas approprié d'étendre ce comité aux citoyens et associations. Toutefois, afin de les maintenir informés, nous mettrons à leur disposition les comptes-rendus des comités de suivi et pourrons organiser des visites de terrain.

**ARFPPMA PACA : Qu'en est-il du secteur Mallemort/ Mérindol ?**

Réponse : Le site de Mallemort n'a pas encore été étudié de manière opérationnelle ; il le sera 2022. Les travaux sur ce site n'auront pas lieu avant 2023 au plus tôt.

**Le CADE : Il y a un creusement sous la pile du vieux pont de Mallemort, n'y a-t-il pas urgence à intervenir sur le site de Mallemort ?**

Réponse : Le déchaussement du vieux pont de Mallemort est pris en compte par les départements ; des études sont en cours. Ce déchaussement est lié aux restitutions à Mallemort qui entraînent une incision importante du lit.

**AFDA Canoë Kayak : Sachant que les outils de terrassements peuvent être vite évacués en cas de crues, n'est-il pas judicieux d'envisager ces travaux en période plus fraîche ?**

Réponse : Les travaux de recharge sédimentaire prévus à Puyvert et Charleval font l'objet d'une mécanique fine d'intervention, nécessitant des ouvrages provisoires vulnérables aux crues et un délai d'exécution pouvant difficilement être réduit à moins de deux mois. Bien que les hivers provençaux soient relativement cléments, il n'est pas raisonnable de tabler sur une période aussi longue sans risque de crue. Si une crue devait survenir, cela entraînerait de reconstruire les ouvrages provisoires et reprendre des terrassements, impactant les coûts et délais des travaux mais également les espèces présentes au droit des travaux.

**AFDA Canoë Kayak : Quel est le coût des travaux ?**

Réponse : L'estimation financière des travaux pour les deux sites est d'un peu plus d'un million d'euros hors taxe (montant avant appel d'offres). Ces travaux sont financés à 80% par nos partenaires historiques (Agence de l'eau, Conseils départementaux 13 et 84), et à 20% par le SMAVD (autofinancement).

**FDPPMA 13 : Pourquoi ne pas mener un suivi sur l'ensemble du cortège piscicole dans ces secteurs ?**

Réponse : Le nombre d'espèces possibles (vertébrés, invertébrés, flore...) est trop élevé et ne peut pas être regardé en totalité. C'est la raison pour laquelle notre protocole de suivis vise les espèces cibles les plus exigeantes qui seront représentatives d'un changement de trajectoire.

**FDPPMA 13 : Pourquoi limiter la durée des suivis à 5 ans alors que l'OFB préconise un minimum de 10 ans ?**

Réponse : La durée de 5 ans est un ordre de grandeur correspondant au temps nécessaire pour que les crues fassent bouger les milieux après les travaux. Le SMAVD cherche à mettre en place les suivis les plus durables et les plus efficaces possibles ; il continuera à regarder au-delà de 5 ans même si ces suivis complémentaires ne sont pas spécifiquement attachés à l'opération de recharge sédimentaire.

**SOS Durance vivante : La recharge sédimentaire est une bonne démarche, mais n'est-elle pas utopique d'en attendre autant de bénéfices étant donné que la Durance se dégrade de plus en plus ?**

Réponse : La recharge sédimentaire est un outil de restauration de la Durance parmi d'autres ; il n'est pas celui qui permettra par exemple de recréer des continuités écologiques.

## Conclusion

---

Le SMAVD remercie les financeurs, collectivités et associations de leur participation à cette concertation. Ces échanges sont très bénéfiques au projet de recharge sédimentaire, il conviendrait de les poursuivre sur la suite du projet et de les systématiser à d'autres projets du SMAVD.

Les documents relatifs au projet de recharge sédimentaire sont mis à disposition sur un fonds de dossier dédié, accessible via le lien suivant :

[https://smavd13-my.sharepoint.com/:f/g/personal/patricia\\_lestrat\\_smavd13\\_onmicrosoft\\_com/E0eK3D89WhxIj05oNL5C3HMBFTqQWM82PJ7G5VH8UE6I9w?e=1A0D64](https://smavd13-my.sharepoint.com/:f/g/personal/patricia_lestrat_smavd13_onmicrosoft_com/E0eK3D89WhxIj05oNL5C3HMBFTqQWM82PJ7G5VH8UE6I9w?e=1A0D64)